

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : SAEM Vallée Sud Mobilités - Désignation du nouveau représentant de Vallée Sud Habitat.

DÉLIBÉRATION

Objet : SAEM Vallée Sud Mobilités - Désignation du nouveau représentant de Vallée Sud Habitat.

Le Conseil d'Administration,

Vu que les villes de Clamart, de Fontenay-Aux-Roses et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris d'une part, l'OPH Vallée Sud Habitat d'autre part, sont des acteurs majeurs et reconnus dans le domaine de l'aménagement urbain. Ces collectivités locales et établissements publics, bâtisseurs et aménageurs d'espaces à vivre, dotés d'outils opérationnels publics et privés, donnent la part belle au cadre de vie, en développant une offre de logements et de services à la population. Ces acteurs sont aujourd'hui une référence en matière de développement urbain durable sur l'aire métropolitaine.

Vu que ces collectivités et établissements publics ont créé une Société d'Economie Mixte portant ce projet ambitieux. L'OPH de Vallée Sud Habitat détient 13% du capital de la SAEM Vallée Sud Mobilités.

Vu la délibération n° du CA-35/2020 du Conseil d'Administration du 16 décembre 2020 portant sur la création de la SAEM Vallée Sud Mobilités et la montée au capital de l'Office.

Vu qu'à ce titre l'OPH Vallée Sud Habitat est représenté par un Administrateur au sein du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de la SAEM Vallée Sud Rénov'.

Considérant que suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de Vallée Sud Habitat, il convient de renouveler la représentation de Vallée Sud Habitat, en désignant :

- Un représentant de Vallée Sud Habitat pour siéger au sein des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales.

Entendu que la candidature de Monsieur Anthony REYNAUD est proposée pour remplir ces fonctions.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de Monsieur Anthony REYNAUD, comme représentant de Vallée Sud Habitat au Conseil d'Administration de la Vallée Sud Mobilités ainsi qu'aux Assemblées Générales.

Autorise l'Administrateur ainsi désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SAEM Vallée Sud Mobilités (présidence, membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres...) dans le cadre de cette représentation.

Il est précisé :

- Que l'administrateur désigné devra s'abstenir de toute participation en amont (préparation, avis), durant (vote, organisation) et après (ordonnancement, signature) à une délibération de l'office portant sur la SAEM pour éviter les conflits d'intérêts.
- De même, le représentant de l'Office à la SAEM devra s'abstenir de toute participation, à quelque titre que ce soit, aux délibérations de la SAEM susceptibles de concerner l'OPH.

Autorise le représentant ainsi désigné à percevoir, en rémunération de ses activités, des indemnités autorisées et des jetons de présence conformément aux statuts de la SAEM Vallée Sud Mobilités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale